



Réunion Publique
Roquefort-la-Bédoule
8 février 2010

Éléments de langage pour le discours du Président

[Mot d'Accueil de Jérôme Orgeas]

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les élus,
Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de remercier tout particulièrement Jérôme Orgeas et la municipalité, pour avoir bien voulu m'accueillir dans la belle commune de Roquefort-la-Bédoule afin de vous présenter l'avancement de nos réflexions sur la création du parc national des Calanques.

J'ai tout de suite accepté, bien entendu, car en tant que président du GIP des Calanques, j'ai toujours voulu faire en sorte, si tant est que l'on m'invite, d'aller à la rencontre de tous les habitants, afin de vous écouter, et de répondre aux questions que vous vous posez sur ce projet de longue haleine. Et croyez moi, quand je dis de longue haleine, je pèse mes mots...

Cette invitation, je la vois comme une preuve supplémentaire de la collaboration engagée entre le GIP et la commune de Roquefort-la Bédoule depuis quelques années.

C'est en 2006 que l'Etat nous a demandé d'élargir notre vision, historiquement très centrée sur le massif des calanques, à d'autres territoires tout aussi intéressants, même si peut-être moins spectaculaires...

C'est pourquoi le GIP en 2007 a réalisé un vaste « diagnostic de territoire » visant à mettre en exergue, avec l'aide des scientifiques, toutes les richesses, toute cette fameuse biodiversité de nos espaces naturels, à grande échelle.

Plus de 40 communes ont été étudiées, à partir des recensements d'espèces, des travaux divers et variés des naturalistes, des classements de protection déjà existant...

A l'issue de cet important travail de synthèse, et après en avoir informé les collectivités concernées, l'assemblée générale du GIP a beaucoup discuté.

Puis nous avons rencontré les maires, nous les avons invités à nos assemblées, certains ont même souhaité adhérer au GIP comme La Ciotat.

Et, enfin, nous avons validé en 2008 un premier périmètre d'étude pour le cœur du parc national dans un avant projet, véritable dossier candidature auprès de l'Etat.

Celui-ci a finalement donné son feu vert sur la base de critères de délimitations finalement très simples : les sites dits « classés » et les sites Natura 2000.

Au final, seules 5 communes restent concernées : Marseille, Cassis, les deux historiques, puis La Ciotat, Ceyreste et donc Roquefort...

Alors pourquoi Roquefort ?

Cela peut en étonner certains, mais il faut que vous sachiez que **votre commune est un concentré de biodiversité exceptionnelle.**

Et ce n'est pas à votre maire, spécialiste en la matière à qui je vais l'apprendre...

C'est la reconnaissance comme quoi vos prédécesseurs, M. le maire et vous-même, avez su préserver vos territoires.

Ce magnifique massif du Grand Caunet dont vous êtes si fiers, où vous avez sans doute, pour beaucoup, passé de nombreux moments depuis l'enfance, présente donc un intérêt majeur dans notre région.

L'ONF, [que je salue], qui a animé toute la concertation Natura 2000 de ce site ces dernières années, a su, je crois, parfaitement mettre en exergue ces éléments. Nous les avons repris et complété dans notre avant-projet de parc.

Il s'agit là, en effet, de l'un des derniers espaces forestiers méditerranéens de forêt mature, dont plusieurs chênaies vertes, en continuité quasi directe avec des massifs littoraux... !

Il présente un gradient d'espèces comme l'on en trouve peu ailleurs !

Il n'a en outre pas brûlé depuis plus de 30 ans, c'est un couvert forestier tout à fait exceptionnel !

Vous avez aussi au niveau des crêtes **des peuplements de Genêt de Lobel** : c'est un habitat d'intérêt européen, qu'on ne trouve que dans les Bouches-du-Rhône et le Var, donc endémique au niveau national !

Enfin, la fameuse Sabline de Provence, l'espèce phare de notre futur parc, ici à Roquefort, pousse sur des pierriers et non des éboulis : ce qui est unique au monde.

Je finirai mon descriptif par un enjeu majeur : le paysage !

En effet, c'est ce qui conditionne en partie notre appréciation d'un territoire.

La conservation des beaux paysages est une priorité essentielle de la nouvelle législation sur les parcs nationaux : ainsi les paysages de Roquefort-la-Bédoule, grâce à

l'imbrication des sites agricoles, forestiers et des zones rocheuses composent une magnifique palette à préserver ! Nous en sommes tous conscient aujourd'hui je crois...

Oui, grâce à l'outil rénové le plus efficace en France pour protéger et gérer les patrimoines naturel, paysager et bien entendu culturel, qu'est un parc national, l'Etat, **vous** offre, **nous** offre, la garantie d'inscrire la pérennité de la préservation de notre patrimoine pour des générations et des générations...

J'insiste vraiment là-dessus, et Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, qui est venue rencontrer les élus en juin dernier, l'a souligné, **ce projet est vraiment une chance pour nos territoires.**

Ce que je voudrais vous dire :

1/ Je voudrais vous dire qu'un parc national ne doit pas être vu comme une administration lourde et tatillonne, comme une chape de plomb réglementaire qui s'abat sur un territoire qui n'avait rien demandé...

Au contraire, ce doit être, et ce sera, un interlocuteur proche des concitoyens, au service d'une politique d'amélioration du cadre de vie en lien étroit avec les communes : ce sont des élus, des experts, des techniciens, des médiateurs, des accompagnateurs, des professeurs de nature allant au contact de nos jeunes, dans les écoles, les associations, et, bien entendu ce sont aussi des agents assermentés de l'environnement...

2/ Je voudrais vous dire, et vous le savez aussi, nos administrés ont de plus en plus besoin de nature !

La fréquentation des espaces naturels, parc national ou non, va inéluctablement augmenter toutes les études tendanciennes le démontrent.

Préparons-nous avec des moyens efficaces et cohérents à gérer cet afflux...

Au moment où se fait jour une réelle prise de conscience de l'urgence environnementale, dans la droite ligne des Grenelles de l'environnement et de la mer, et au moment où s'ouvre l'année internationale de la biodiversité, **nous devons être fiers, nous élus, usagers, habitants, professionnels de participer à un projet exceptionnel, exemplaire et qui au-delà de la préservation de nos richesses patrimoniales, ne fera que renforcer la nouvelle image que nous voulons donner à notre région.**

3/ Je voudrais vous dire que ce parc se fera avec vous, pour vous, et non sans vous et contre vous.

Suite au feu vert de l'Etat, en avril 2009, j'ai donc lancé un processus de concertation qui doit nous permettre d'élaborer le projet de charte du futur Parc, qui sera le socle commun du projet de territoire.

J'ai souhaité que ce processus associe un très large éventail des acteurs concernés, au-delà des simples obligations légales, afin de **pouvoir co-produire un projet partagé.**

Je peux vous dire aujourd'hui que cette démarche est un réel succès. Depuis avril, elle a déjà donné lieu à près de 140 ateliers de thématiques et réunions de tout format passant en revue tous les sujets.

Les élus et représentants associatifs de Roquefort ont été très présents et actifs dans ces ateliers et je les en remercie.

J'ajoute que j'ai proposé à chaque maire que les techniciens du GIP puissent tenir des permanences mensuelles dans leurs communes.

Nous le faisons déjà tous les mardis après midi dans les locaux du GIP, et je sais que plusieurs Bédoulines ont déjà été reçues.

La création d'un nouveau parc national n'est jamais chose facile.

Les attentes, les questions, les craintes mais aussi parfois les rumeurs sont à la hauteur de l'enjeu.

Face à des usages parfois multiséculaires, à un sentiment fort d'appartenance à ce bout de nature hors du commun, le Parc national des Calanques peut être et doit être un outil inédit que chacun doit pouvoir progressivement connaître, comprendre et s'approprier.

Les débats et les réactions des acteurs sont parfois vifs, et je le comprends.

Comme j'ai déjà eu à maintes fois l'occasion de le dire, **la création d'un Parc national n'est pas synonyme de mise sous cloche.**

La devise des parcs nationaux français, c'est d'ailleurs « la nature en partage ».

Ainsi, les usages doux, qui ne mettent pas en péril notre environnement, pourront continuer à être pratiqués... et franchement, à Roquefort, il y a peu de pratiques réellement néfastes pour le milieu naturel....

Notre ambition, c'est tout simplement, qu'à l'échelle d'un territoire global, nous puissions mieux organiser les usages dans un objectif partagé de protection d'un environnement toujours plus fragile, toujours plus menacé.

Je serai cependant très attentif à ce que cet effort soit équitable entre tous les acteurs concernés, et les différentes pratiques professionnelles, de sports et de loisirs présentes à Roquefort.

Roquefort-la-Bédoule a ses spécificités, il faut les prendre en compte, et votre maire que j'ai rencontré à plusieurs reprises sur ce dossier a très bien su défendre vos intérêts, à juste titre.

Il m'a fait part des préoccupations de certains quant au maintien de leurs usages et je l'ai entendu.

Encore une fois, rien ne doit se faire sans l'appropriation des habitants....

Oui, vous pourrez continuer à vous balader :

Les calanques resteront ce formidable espace de promenade et de loisirs, de découverte respectueuse de la nature, tant pour les usagers du dimanche que pour un public plus averti, et ce que vous soyez en cœur de parc ou en aire d'adhésion.

La pratique de sports doux tels la randonnée, le VTT ou la randonnée équestre sera autorisée.

Par contre, nous proposons que les sports extrêmes (free ride, trail hors sentier) soient interdits.

Egalement, certains sentiers pourraient fermés ou être déviés afin de protéger certaines espèces endémiques telles la Sabline de Provence ou l'Astragale de Marseille.

Oui, vous pourrez continuer à chasser :

Pour retrouver ou maintenir une dynamique positive des populations d'espèces chassables sédentaires (lapin de garenne, perdrix rouge, lièvre d'Europe) nous proposons d'adapter la pratique de la chasse par :

- la réalisation, à la création du parc, d'un état des lieux des populations existantes et la valorisation des données acquises par les sociétés de chasse
- la préférence du maintien des populations en place et leur renforcement si besoin
- la mise en place de quotas de prélèvement par espèces et par année cynégétique

Quant à la régulation des espèces surabondantes, elle se fera à la demande du parc avec la participation des chasseurs volontaires.

Notre objectif est d'harmoniser les pratiques de chasse sur l'ensemble du territoire du cœur de parc en considérant plus les unités cynégétiques que les limites administratives. **Je précise que l'espace de chasse aujourd'hui sur votre commune ne sera pas modifié. Il restera le même.**

Nous souhaitons tendre vers une chasse visant à privilégier les lâchers de repeuplement pour reconstituer à termes les populations de gibiers.

Par ailleurs, nous avons proposé que la capture traditionnelle à la glue d'appelants soit maintenue et mieux suivie. Dans cette optique, nous proposons un marquage et un suivi des oiseaux capturés, une amélioration des méthodes de capture et de nettoyage des plumes.

Oui, il sera possible de cueillir des plantes et des champignons dans des quantités raisonnables. Une liste consensuelle a été dressée en ateliers de travail... je suis preneur des oublis éventuels.

Oui, il sera possible de promener son chien en laisse, notamment dans les zones d'interface ville nature.

Seuls dans des espaces très fragiles une réglementation plus stricte pourrait être appliquée.

Oui, il sera possible de mener des activités forestières, agricoles, commerciales, selon un encadrement visant à protéger, encore une fois, le patrimoine. Qui ne peut pas être d'accord avec ça ?

Le parc aura même vocation à aider les agriculteurs ou les viticulteurs : par des aides directes, une labellisation « parc national » des produits... je sais que certains ne sont pas insensibles à cet aspect des choses à une époque où la société recherche de plus en plus des produits de qualité...

En termes de périmètre, justement, comme vous le savez, un parc national c'est un cœur : le joyau, et une aire d'adhésion : l'écrin...

C'est une image parlante : l'aire d'adhésion doit aussi contribuer à la protection du cœur. La loi prévoit donc que le parc et les collectivités puissent dans cette zone tampon mener des projets communs en lien avec le développement durable... et pour ça l'imagination est au pouvoir...

Je l'ai déjà évoqué, l'agriculture, la viticulture sont et seront des composantes fortes de la charte en aire d'adhésion, j'y tiens vraiment : le parc devra être au côté des communes pour valoriser au mieux les activités économiques, dans une stratégie gagnant-gagnant pour une meilleure qualité de vie...

Jérôme ORGEAS m'a aussi fait part des préoccupations de certains Bédouins concernant la limite du périmètre proposé pour le cœur :

Ce travail doit être le fruit de la concertation et non l'inverse, ce qui explique qu'il sera rendu public à la toute fin des négociations, c'est à dire dans un mois et demi à peu près.

Cela étant, soucieux d'apaiser vos craintes et parce que je me suis engagé auprès de votre maire : j'ai décidé de sortir du cœur de parc et de **proposer en aire d'adhésion la zone d'interface des ubacs du montounier.**

Il faut cependant savoir que le cœur de parc ne sera pas monolithique.

Pour filer la métaphore joaillière, le joyau aura plusieurs facettes : ainsi l'Etat nous demande de « zoner » les espaces, notamment au niveau des interfaces avec les lieux habités ou de transition.

Il faut donc dire où et comment la vocation des parcelles doit être différenciée : zone agricole, zone forestière, zone de loisir, etc... encore une fois, on n'assènera rien, tout doit se faire en nuance.

Je pense ici à des secteurs particuliers comme **les Ignaces, Fontvieille, les Bastides où nous devons avoir une approche fine des périmètres...**

En revanche, nous ne devons pas transiger sur certains principes : l'usage du feu, les déchets, les dégradations, les extractions de matériaux, le bruit, etc... La plupart relèvent déjà du droit commun applicable, parc ou pas parc !

Ainsi, j'espère vous en convaincre, le Parc national des Calanques est un projet unique, exceptionnel par son ambition et sa portée : protéger le patrimoine d'un des plus beaux sites littoraux et collinaire de Méditerranée – et sans doute même du monde – tout en permettant sa découverte.

Notre Parc sera, je tiens à le rappeler, le 1^{er} en Europe et seulement le troisième au monde à relever un tel défi.

Il sera également le 1^{er} en France dit « de nouvelle génération », entièrement créé sur la base d'une loi rénovée qui prend en compte à sa juste place l'ensemble des acteurs locaux en allant au-delà des clivages politiques, non seulement dans la gestation, mais aussi dans la gestion de ce formidable outil de protection de la nature et de valorisation des territoires que constitue un Parc national.

Je vous remercie.